

Département de la Seine Maritime
VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Fax : 02 35 85 60 08 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

DECISION DU MAIRE – ART L 2122.22 / 2022-08-11

**Indemnité de sinistre – Fuite ancien lycée Pons
SARL DCL CHAUFFAGE et AXA France IARD**

Le Maire,

- **Vu** l'article L 2122.22 alinéa 6 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 05/06/2020 accordant délégation personnelle au Maire pour régler les affaires énumérées au dit article,
- **Considérant** le sinistre intervenu le 17/03/2020 suite à la modification du branchement d'alimentation en eau potable par l'entreprise SARL DCL Chauffage,
- **Considérant** le rapport d'expertise du 23/03/2021 concluant à la responsabilité de l'entreprise et donc à la prise en charge de la facture Véolia d'un montant de 6 846.77 euros,
- **Considérant** la prise en charge par l'assurance AXA France IARD du montant hors franchise, à savoir 5 237.77€.,
- **Considérant** la prise en charge par DCL Chauffage de la franchise, à savoir 1 609.00 euros,

DECIDE

1 – Conformément aux dégâts occasionnés lors du sinistre du 17/03/2020, le montant de l'indemnisation à recevoir de l'assureur AXA France IARD – Cabinet Verrière – 93 rue Jeanne d'Arc – 76000 Rouen est de 5 237.77 € et en compensation de la franchise, la somme de 1 609.00 euros par l'entreprise DCL chauffage – 122 route de Paris – 76520 BOOS.

2 – La recette sera imputée sur les crédits ouverts au Budget Commune (c/70878/1/020)

3 – Expédition de la présente décision sera effectuée par voie dématérialisée à la Préfecture de Seine Maritime. Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à Saint Nicolas d'Aliermont,
Le 11 août 2022
Le Maire,
Blandine LEFEBVRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20220811-20220811-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/08/2022

